



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

Mandat spécial à la Présidente pour le déplacement au prochain congrès mondial des Géoparcs UNESCO au Chili

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-sept heures trente, les membres du Comité syndical se sont réunis à l'espace culturel et de loisirs à Arcambal, sous la présidence de Vincent LABARTHE, Vice-Président en charges des Finances.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme. C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot
M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne
M. J. DIETSCH, représentant la Communauté d'agglomération du Grand Cahors
M. L. GAY, représentant de la Commune de Bach
Mme M. CROUZAL, représentante de la Commune de Belmont-Sainte-Foi
M. L. BARDON-BILLET, représentant de la Commune de Cajarc
M. P. DELAGOUTTE, représentant de la Commune de Cras
M. J.P. BERNARD, représentant de la Commune Crégols
M. C. SAINT-MARTIN, maire de Frayssinet-le-Gourdonnaix
M. B. POISBEAU, représentant de la Commune de Ginouillac
M. J. FOUCHER, représentant de la Commune de Gréalou
Mme M. FERMU, représentante de la Commune de Laburgade
M. K. DELON, représentant de la Commune de Lalbenque
M. P. CRAUFFON, représentant de la Commune de Laramière
M. J. MAZIERO, représentant de la Commune de Laramière
M. J.P. LARCHER, représentant de la Commune Les Pechs du Vers
M. M. ORTALO-MAGNE, représentant de la Commune de Limogne-en-Quercy
M. J. COLDEFY, maire de Livernon
Mme V. JOURDAN, représentant de la Commune de Marcilhac-sur-Célé
M. F. BIROU, représentant de la Commune de Mayrinhac-Lentour
Mme C. MEY-FAU, maire de Miers
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon
M. F. VUILLEMIN, représentant de la Commune d'Orniac
M. J.M. COLON, représentant de la Commune de Promilhanes
Mme C. MOYANO, représentante de la Commune de Puyjourdes
Mme E. MICHON, représentante de la Commune de Saint-Cirq-Lapopie
Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers
M. D. CONTE, maire de Saint-Jean-de-Laur
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
Mme M. DELFOUR, représentante de la Commune de Saint-Sulpice
M. L. CARON, représentant de la Commune de Théminettes
M. F. BOULPICANTE, représentant de la Commune de Varaire
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats

DATE DE LA CONVOCATION

3 juin 2025

DATE D'AFFICHAGE

3 juin 2025

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 114

Présents : 38

Votants : 50

Voix : 120

ÉTAIENT EXCUSÉS

M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à Mme M. PIQUE
M. P. LEWICKI, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à M. M. ORTALO
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
M. J.C. FOUCHE, président de la Communauté de communes CAUVALDOR, donne pouvoir à M. A. TERLIZZI
Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de communes du Grand Figeac, donne pouvoir à M. L. BARDON-BILLET
M. P. SANS, représentant de la Commune de Cambes, donne pouvoir à M. F. BIROU
Mme S. SABRAZAT, représentante de la Commune de Caniac-du-Causse, donne pouvoir à Mme L. FERMY
M. E. DUBARRY, représentant de la Commune d'Issendolus, donne pouvoir à Mme V. JOURDAN
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse, donne pouvoir à M. J. COLDEFY
M. F. REYMANN, maire de Lugagnac, donne pouvoir à M. J.C. SAUVIER
Mme D. COUENNE, représentante de la Commune de Quissac, donne pouvoir à M. B. GOURAUD
M. PONS, maire de Soulomès, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. F. RATIE, représentant de la Commune de Boussac
Mme M.J. ELIAS, représentante de la Commune de Gramat
M. J.C. ROMANO, maire de Mouillac
Mme D. SAVOYE, représentante de la Commune de Reyrevignes
Mme. R. SOULAYRES, représentante de la Chambre d'Agriculture du Lot
M. J. VIELCAZAL, représentant de la Chambre d'Agriculture du Lot
Mme S. MERLIN, DDT du Lot
Mme A. TIR, sous-préfète de Gourdon
Mme C. PAGES, Région Occitanie

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. P. MC NAB, représentant de la Commune Les Pechs du Vers
M. V. COUSI, maire de Caylus, Commune associée
Mme F. SPRANGERS, représentante de la Commune d'Arcambal
M. R. DESTREL, 1^{er} adjoint de la Commune d'Arcambal
M. H. FABRIOL, président du Conseil Scientifique et de Prospective du Parc
M. N. BRUNET, directeur du Parc naturel régional
Mme A. GIROU, directrice-adjointe du Parc naturel régional
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc naturel régional

Le Vice-Président du Syndicat mixte du Parc en charge des finances rappelle qu'en tant que « Géoparc mondial UNESCO », le Parc doit participer aux réunions des instances animant la vie du réseau des Géoparc européens et mondiaux.

En 2025, le Syndicat mixte du Parc prévoit de participer à la 11^{ème} conférence internationale **des Géoparc mondiaux** qui se tiendra du 7 au 12 septembre 2025 dans le Géoparc de Kuttralkura (Chili).

L'article L 213-18 du CGCT dispose que « *les fonctions de Maire, d'Adjoint, de Conseiller municipal, de Président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessitent l'exécution des mandats spéciaux* ».

La notion de mandat spécial s'interprète comme une mission bien précise qui est confiée à l'élu par une délibération. Le décret 2006-781 du 3 juillet 2006 régit les frais de mission des élus.

La Présidente du Parc, représentante du Parc auprès des instances de l'UNESCO, sera accompagnée d'un technicien du Parc.

Le Vice-Président en charge des finances propose de donner un mandat spécial à Madame Catherine MARLAS pour ce déplacement au Chili et de prendre en charge les frais liés à ces déplacements (frais d'hébergement, de transport, d'inscription...) sachant que les crédits sont inscrits dans le Budget Primitif 2025 du Syndicat mixte du Parc.

Le Comité syndical, à l'unanimité, accepte de donner un mandat spécial à Madame Catherine MARLAS pour ce déplacement au Chili dans le cadre du réseau des Géoparcs européens et mondiaux.

**Le Vice-Président en charge des finances
Vincent LABARTHE**